

**Burkina Faso: Contribution au Programme de Développement des Villes Moyennes**  
**Crédit No. 7F-00782.07 Phase de consolidation (1.09.2004- 31.12.2008) Frs 12 320 000.-**

---

## **Résumé**

Le programme de développement des villes moyennes (PDVM) a été initié par le Gouvernement burkinabé pour rééquilibrer un tissu urbain fortement centré sur les deux grandes villes du pays (Ouagadougou et Bobo-Dioulasso) et permettre aux autres pôles du pays de jouer un rôle moteur dans leur région. Depuis 1992, l'appui de la Coopération suisse à ce programme s'est concentré sur une, puis trois villes (Ouahigouya, Fada Ngourma et Koudougou). Le but du programme est l'amélioration des capacités d'investissement des villes secondaires, par la rénovation ou la réalisation d'infrastructures marchandes dont une part importante des produits est affectée à un fonds communal d'investissement.

Après une décennie d'exécution, l'apport du PDVM est jugé substantiel pour les différents acteurs concernés. Il a permis aux municipalités des trois villes de bénéficier d'infrastructures marchandes (marchés) rentables qui améliorent leur autonomie financière, autorisent certains investissements sociaux (lycée à Ouahigouya) à travers les Fonds d'investissement mis en place (FADEC), et d'une façon générale dynamisent l'économie locale. Il a permis aux Etablissements Publics Communaux de Développement d'affirmer leurs capacités de conception, d'exécution et de gestion d'infrastructures. Il a permis également aux nombreux entrepreneurs et artisans locaux, qui ont réalisé les ouvrages, de se faire connaître et de gagner en professionnalisme (maîtrise des appels d'offre, de nouvelles capacités techniques notamment dans le domaine des matériaux locaux, qualité d'exécution). Il a enfin contribué à l'amélioration du cadre de vie des populations dans les trois villes concernées.

Au nombre des acquis du programme, on peut retenir également le renforcement des capacités de planification et de gestion des communes avec l'élaboration des plans de développement communaux participatifs ainsi que l'amélioration des capacités techniques des Mairies (équipements, formations, etc.).

L'expérience du PDVM suscite aujourd'hui un intérêt certain de la part d'institutions nationales en particulier l'Association des Municipalités du Burkina Faso (AMBF) et est répliquée par certains partenaires dans le cadre de leur appui (Canada).

Ces acquis ne doivent pas faire perdre de vue les difficultés qui ont jalonné la mise en œuvre du programme, difficultés relevées depuis l'évaluation à mi-parcours de 1999, qui ont du reste conduit la DDC à s'engager dans une phase intermédiaire de repositionnement de 12 mois (août 2003-septembre 2004). Cette phase a été mise à profit pour réfléchir à de nouveaux modes opératoires (nouveau dispositif de pilotage, précision des lignes et des modalités d'intervention) et élaborer un programme pour une nouvelle phase avec comme objectif principal, la consolidation des acquis.

Cette nouvelle phase, objet de la présente proposition de crédit s'inscrit dans une continuité pour ce qui est du choix des infrastructures marchandes comme axe central, avec des changements importants en ce qui concerne les modes opératoires. Elle se veut, par ailleurs, la dernière phase de contribution à des infrastructures marchandes dans ces trois villes. Pour mener à bien l'ensemble du programme, la phase est étalée sur 4 années et 4 mois pour s'ajuster avec l'année civile des Communes.

Le programme de la nouvelle phase devrait permettre d'apporter un appui décisif aux trois communes en les dotant d'infrastructures marchandes complémentaires (2 en moyennes par ville) en vue de leur garantir des revenus substantiels pour une meilleure prise en charge des actions de développement, et, en les appuyant dans l'amélioration de leurs instruments de gestion et de réalisation.

## **1. Contexte et résultats**

### **1.1 Le contexte d'exécution**

Au début des années 90, le gouvernement du Burkina Faso a initié le Programme de Développement des Villes Moyennes (PDVM) avec la double ambition, d'une part, de réduire le déséquilibre croissant de développement entre les deux plus grands centres urbains du pays (Ouagadougou et Bobo-Dioulasso) et les autres villes dites moyennes, et, d'autre part, de faire des ces villes secondaires des "locomotives" de développement de leurs régions respectives. Le programme préconise une entrée par les investissements marchands (marchés, gare routière, etc), investissements dont les amortissements et les recettes vont générer les ressources nécessaires pour d'autres investissements locaux (aménagement urbains, assainissement, investissements sociaux, etc).

La mise en œuvre du Programme s'est faite avec l'appui de la coopération suisse<sup>1</sup>, en trois étapes successives : d'abord par le financement de l'étude de faisabilité sur la ville de *Ouahigouya* en 1990, puis par le démarrage des premières réalisations dans cette ville en 1991 sous forme d'expérience pilote, et enfin par son extension aux villes de *Koudougou* et *Fada N'Gourma* à partir de 1995. Dans l'esprit du programme, l'appui s'est d'abord articulé autour de la construction d'infrastructures marchandes. A partir de 1995, dans le cadre de la décentralisation, la majorité des villes du pays a été érigée en commune. Le PDVM a intégré cette réalité avec les atouts et les faiblesses qu'elle comportait; d'où une ouverture du Programme à l'appui à la mise en place des municipalités et à la gouvernance locale.

L'exécution du Programme, pour tout ce qui relève des infrastructures et aménagements urbains est confiée à des Etablissements Publics Communaux pour le Développement (les EPCD): structures techniques locales créées par l'Etat, avant la décentralisation, et opérants comme maîtres d'ouvrage délégués des collectivités.

Le contexte d'exécution du Programme s'inscrit donc dans le processus de décentralisation que conduit le Burkina. En fait, le Programme contenait déjà les principes et les outils d'une gestion locale des "affaires". Les avancées significatives du processus de décentralisation (adoption des premières lois de décentralisation en 1993, organisation d'élections municipales en 1995 et en 2000, etc.) ont créé les conditions de base d'une véritable gestion communale des villes.

Les communes deviennent dans bien des domaines les maîtres d'ouvrage du développement local, ce qui n'est pas sans créer des attentes importantes vis à vis du PDVM et de l'appui suisse au Programme et des difficultés d'articulation avec les Etablissements Publics Communaux pour le Développement. Dans le même temps, l'Etat central, en "ajustement", n'assure plus son rôle d'orientation et de régulation du programme. La DDC devint, de fait, le pilote et le garant des orientations du programme dans lequel elle s'est engagée et parfois l'exécutant. Point sur lequel l'évaluation de 1999 avait déjà mis l'accent.

Les efforts faits depuis 1999 pour évoluer vers davantage de maîtrise d'ouvrage locale dans un cadre partenarial précisé où chacun jouerait mieux son rôle n'ont pas permis des changements significatifs. Cette situation a conduit, en 2003 à proposer une phase intermédiaire, afin de se donner les moyens de repositionner notre démarche de coopération en redéfinissant les cadres d'exécution de l'appui de la DDC au PDVM, ainsi que les limites de nos engagements.

Malgré ces difficultés, le succès du programme du Programme est largement reconnu, par les Municipalités et les acteurs locaux ainsi que les Autorités du Burkina.

---

<sup>1</sup> Diverses coopérations sont intervenues dans le financement de marchés et autres réalisations dans les "villes moyennes", mais avec des modes de réalisation qui s'écartaient des propositions du PDVM.

## 1.2 Les résultats

Les principaux "résultats" du Programme se présentent comme suit:

- **Les infrastructures** (grands marchés, marchés à bétail, abattoir,..) réalisées contribuent incontestablement à une certaine dynamisation de la vie économique locale ainsi qu'à son organisation (une dynamisation qui mériterait une analyse plus fine).
- **L'augmentation des capacités financières des communes est confirmée.** L'exploitation des infrastructures marchandes (financées par des "subventions") génère effectivement des capacités d'autofinancement pour des investissements locaux et communaux. Par exemple, l'apport annuel au fonds d'investissement local du grand marché de Ouahigouya, malgré les diverses difficultés que sa gestion a posé, est en moyenne 200'000 CHF par an depuis 1996. Ce fonds alimenté par "le retour sur investissement" a permis le financement d'un lycée municipal, le rechargement de rues, leur électrification et certains travaux de drainage.
- **Les Etablissement publics communaux de développement** ont acquis une solide capacité technique et sociale. Ils sont en mesure d'assumer la maîtrise d'ouvrage pour des réalisations d'envergure.
- **Les capacités** (réponses à des appels d'offre, capacités techniques, qualité d'exécution,...) de nombreuses entreprises et tâcherons locaux du bâtiment et des travaux publics ont été largement améliorées. Ceci en liens notamment avec l'objectif de la valorisation **des matériaux locaux** de construction que comportait le programme (matériaux en terre compactée, briques de latérite).
- L'apprentissage d'**une démarche qui privilégie la concertation et le dialogue** comme mode de travail (et de résolution des problèmes) entre autorités locales et acteurs locaux (syndicats de commerçants, marchands de bétails, association de bouchers,...).
- **Une amélioration des capacités de planification et de gestion** avec l'élaboration de schémas d'aménagement et les premiers "plan de développement communaux".
- **L'émergence progressive de "contre pouvoirs"** (société civile) avec des exigences de transparence dans la gestion des affaires communales en particulier des infrastructures marchandes.

En ce qui concerne la phase intermédiaire de "repositionnement" (de 12 mois) elle a permis:

- a) de clarifier de façon concertée, les rôles et les fonctions des divers partenaires et acteurs du Programme, ainsi que de tracer les évolutions à induire;
- b) de préciser le mode de gestion des appuis de la DDC pour la phase de consolidation; la gestion opérationnelle ne sera plus une tâche du Bureau de coopération (cela avait déjà été critiqué dans l'évaluation de 1999); elle fera l'objet d'un mandat à un bureau local, qui est déjà impliqué dans la mise en œuvre du programme depuis l'année 2000;
- c) de préciser les "contenus" et les limites de l'appui de la DDC pour la phase de consolidation, en particulier en ce qui concerne les engagements dans la réalisation d'infrastructures;
- d) de renouer les rapports avec la Direction Générale de l'Aménagement du Territoire du Ministère de l'Economie et du Développement. Autorité à l'origine du PDVM et qui entend conduire une relecture de ce Programme.

Pour la DDC, cet appui s'inscrit au cœur des priorités stratégiques du «Programme par Pays » au Burkina Faso. Il vise au développement local par le renforcement de la maîtrise d'ouvrage des collectivités décentralisées, une dynamisation de l'économie et des entreprises locales et le soutien à l'émergence de contre-pouvoir citoyen. Ces différents aspects se conjuguent pour prendre en compte la préoccupation finale de réduction de la pauvreté en mettant l'accent sur l'empowerment et la meilleure maîtrise de l'environnement socio-économique par les acteurs locaux.

## **2. Une nouvelle phase d'appui pour consolider les acquis (1.09.04 – 31.12.08)**

Cette nouvelle phase se construit sur les enseignements tirés des analyses faites et du travail de repositionnement de l'appui suisse conduit ces douze derniers mois. Elle vise essentiellement à consolider les acquis et accroître le potentiel de viabilité institutionnelle du Programme.

### **2.0. Les finalités du Programme**

Dans la continuité des phases précédentes, le Programme contribue à :

- renforcer le rôle moteur du développement régional des villes secondaires,
- renforcer la décentralisation et la démocratie locale,
- améliorer les conditions de vie des populations urbaines.

### **2.1. Les objectifs de la phase / axes d'intervention**

**L'objectif central** du programme est d'appuyer les communes pour la mise en place des conditions techniques, institutionnelles et financières nécessaires à une maîtrise de leur développement dans un contexte de démocratie et de décentralisation.

#### **La nouvelle phase vise essentiellement les quatre objectifs suivants**

- accroître les capacités financières des trois Communes en les dotant d'infrastructures marchandes complémentaires (planifiées depuis le début du programme et qui seront les dernières) ;
- renforcer les capacités techniques et institutionnelles des Communes en vue d'une meilleure maîtrise et prise en charge de la gestion de leurs fonctions et activités;
- renforcer la démocratie locale et l'implication des citoyens dans la gestion communale ;
- améliorer les conditions et le cadre de vie des populations en particulier les plus pauvres.

#### **Ces objectifs recouvrent quatre axes d'intervention.**

##### **Axe 1: les infrastructures marchandes** avec trois volets complémentaires

(a) réalisation d'infrastructures: les ouvrages à achever et ceux à réaliser (dans l'esprit du PDVM) ont été précisés pour chacune des trois villes (cf. annexe). Tirant les leçons des expériences des phases antérieures, des contributions maximales par infrastructures et par villes ont été arrêtées. Cet engagement constitue un dernier engagement. Il dicte en quelque sorte la durée de la phase: 52 mois (4 ans et 4 mois pour correspondre aux années budgétaires communales)

(b) accompagnement de la mise en place et du fonctionnement de mécanismes appropriés de gestion des infrastructures;

(c) appui à la clarification du "statut" et des règles de gestion des fonds d'investissement communal (les FADEC), alimenté par une part des amortissements et "recettes" des marchés, abattoirs, gares routières, etc.

**Axe 2: l'assainissement** avec comme priorité commune aux trois villes: la gestion des ordures ménagères. Il s'agit là d'une priorité qui touche les populations des divers quartiers. L'objectif est de dépasser les actions ponctuelles soutenues jusqu'ici et d'aborder l'ensemble de la filière. Le but est aussi d'apprendre sur le plan méthode et système. Le CREPA<sup>2</sup> et l'Ecole régionale d'ingénieurs de l'équipement de Ouagadougou seront associés. En marge de cette priorité un appui à la gestion des eaux pluviales sera apporté à la ville de Ouahigouya et de Fada Ngourma pour le traitement de "points critiques".

**Axe 3: l'appui institutionnel.** Durant cette phase de consolidation, l'accent sera mis sur

(a) la réforme du système de financement des Etablissements Publics Communaux de Développement. Il s'agira dans les quatre ans de transformer la subvention de fonctionnement

---

<sup>2</sup> Centre Régional de Recherche pour l'Eau et l'Assainissement, basé à Ouagadougou

allouées dans le cadre de la contribution suisse et de la remplacer par un "financement des prestations fournies / sollicitées";

(b) sur l'amélioration de la communication communale, et le renforcement de la planification participative; ainsi que, sur le lancement d'actions spécifiques en faveur des groupes vulnérables en appui aux services communaux compétents.

(c) pour d'autres appuis ponctuels aux communes (qui se sont développés avec la mise en place des communes), il est prévu de réserver un fonds pour chaque commune, débloqué après négociation d'un plan annuel d'utilisation. Ce fonds sera dégressif durant la phase.

**Axe 4: Coordination et dialogue "politique"**. Avec la mise en place des communes urbaines de plein exercice, la fonction "centrale" d'orientation et de coordination s'est complètement effacée. Depuis une année le Ministère de l'Economie et du Développement, entend se réinvestir dans la conception d'une politique de développement régional et local. Comme premier pas il souhaite conduire une relecture du PDVM. Ce travail pourrait aboutir à une plate-forme de concertation rassemblant l'Association des Municipalités, la Direction Générale de la Décentralisation les Services d'appuis et financiers spécialisés, etc Un appui à ce travail de relecture et cet effort de concertation est prévu. Il doit permettre de valoriser les diverses expériences pratiques et de préciser les orientations et les choix politiques.

## 2.2. Résultats attendus

Les résultats attendus de la phase de consolidation se présentent comme suit :

### Au plan institutionnel

- Un système de coordination et de pilotage avec le partenaire national (Ministère de l'Economie et du Développement) pour garantir une bonne circulation de l'information et l'adéquation des interventions avec le programme national est en place et fonctionne;
- La relecture du PDVM en collaboration avec l'ensemble des partenaires du Programme (y compris les Agences de coopération intéressées) est faite et un nouveau programme plus adapté au contexte formulé;
- Les expériences capitalisées du programme sont valorisées et diffusées ;
- Les organes et services communaux sont fonctionnels et plus performants et assument pleinement leur fonction de maître d'ouvrage dans la mise en œuvre du programme ;
- Des "Etablissements publics communaux" techniquement performants, financièrement viables et institutionnellement bien articulés dans le paysage communal fonctionnent;
- Des espaces de dialogue politique, de pilotage et de suivi du programme sont créés et fonctionnels;
- Les trois villes disposent d'un Fonds d'investissement communal fonctionnel bien intégré dans le dispositif financier national ;
- Le débat démocratique et la transparence dans la gestion communal sont promus;
- Un nouveau dispositif de pilotage qui sort le Bureau de Coopération de l'opérationnel et qui clarifie les rôles et les responsabilités des différents acteurs du programme (BuCo, Mairie, EPCD) est mis en place et fonctionne ;

### Au plan des réalisations

- Les infrastructures en cours de construction ( grand marché de Koudougou, marché à bétail de Fada) ainsi que les nouvelles à réaliser (abattoir de Ouahigouya et gares routières dans les trois Communes) sont achevées;
- Les abattoirs de Koudougou et Fada sont réalisés (en cofinancement avec d'autres partenaires si nécessaire);
- Des mécanismes et outils de gestion des infrastructures marchandes permettant de dégager durablement des fonds pour l'investissement local sont en place et efficaces;

- Des mécanismes et outils garantissant une gestion saine et transparente des fonds communaux destinés aux investissements locaux (mode de gestion, sources d'alimentation, base juridique, contrôle de gestion) sont mis en place ;
- Un système adapté de gestion des ordures ménagères et de recyclage des déchets est en place;
- Des travaux d'aménagement ou de traitement des principaux points critiques pour améliorer le drainage des eaux pluviales sont exécutés (dans 2 villes);
- Une stratégie communale d'intervention en faveur des plus pauvres est élaborée et mise en œuvre par les services et structures locales.

### **3. Partenaires**

Les partenaires directs du programme sont les trois Communes (Ouahigouya, Koudougou et Fada Ngourma), l'Etat à travers le Ministère en charge du développement économique, et le Bureau de Coopération-DDC.

#### **3.1. Le Ministère de l'Economie et du Développement (MEDEV)**

Maître d'ouvrage du programme national, le MEDEV à travers sa Direction Générale de l'Aménagement du Territoire (DGAT) est responsable de la relecture du PDVM, du suivi stratégique des interventions (cohérence par rapport au programme national, cadre légal et politique), de la coordination des différents programmes (mise en relation, complémentarité, collaboration), de l'animation des réflexions thématiques et de l'adaptation des textes et règles.

#### **3.2. Les Communes**

Les communes sont les véritables maîtres d'ouvrage des réalisations du programme. Elles ont à travers la Mairie, la responsabilité de l'élaboration des programmes annuels et de leur mise en œuvre, de la coordination des interventions au niveau local, du suivi des réalisations et des engagements. Les Communes délèguent la mise en œuvre opérationnelle aux Etablissements Publics Communaux pour le Développement (EPCD). **Les EPCD** comme maîtres d'ouvrage délégué des Communes, sont responsables de la mise en œuvre des "projets" et de la gestion administrative et financière des ressources mises à disposition pour leurs réalisations.

#### **3.3. Les autres partenaires**

Ils sont nombreux. Au niveau local, on peut retenir les entrepreneurs et artisans qui assurent la réalisation des ouvrages ainsi que leurs organisations professionnelles, de même que les commerçants et leurs associations, les marchands de bétails et leur organisation, l'association des bouchers, l'association des transporteurs, et autres organisations de la société civile, selon les activités.

A ces acteurs locaux, on peut ajouter les services déconcentrés de l'Etat ainsi que les services d'accompagnement de la décentralisation (même s'ils sont peu opérationnels actuellement) qui de manières ponctuelles ou indirectes sont impliqués dans tels ou tels aspects du Programme.

#### **3.4. Le Bureau de Coopération**

Le Bureau de Coopération participe au suivi stratégique, au dialogue politique avec l'Etat et les Communes, au suivi de la mise en œuvre du programme et de la capitalisation. Il veille également à la cohérence avec les différents programmes financés par la DDC.

### **4. Mise en œuvre du programme**

Si la responsabilité de la mise en œuvre, selon les tâches et les réalisations, revient essentiellement aux Communes avec leurs EPCD's, un important travail de coordination de suivi et de gestion opérationnelle est à assurer. Jusqu'ici ce travail était assumé directement par le Bureau de Coopération. Pour cette phase de consolidation, il est prévu de mandater pour ce travail un bureau local (le GEDES). Ce bureau a, depuis le début 2000, assuré diverses tâches de concertation, de suivi et de planification dans le cadre de ce programme. Le GEDES dans la

perspective de ce mandat est prêt à constituer l'équipe de compétences nécessaire et entend s'associer une fonction de backstopping externe. Cette association pourra prendre la forme d'un "consortium".

En plus de l'Accord Gouvernement Suisse – Gouvernement du Burkina, sur le plan formel les engagements des différentes parties et les modalités de réalisations feront l'objet de conventions et de protocoles spécifiques. Il y a aura des protocoles d'accord avec chacune des Municipalités. Un protocole fixera également le cadre de collaboration avec la Direction Générale de l'Aménagement du territoire (du MEDEV).

## **5. Les moyens nécessaires**

Ils sont de deux ordres

**a)** les moyens financiers nécessaires pour le financement des infrastructures retenues et des appuis définis (Communes, Etablissements publics communaux, Coordination et dialogue "politique"). Pour la plupart des activités ils ont été précisés en terme de "contributions maximales". Ils sont subdivisés en 4 actions partielles

**b)** financement du travail de coordination, de suivi et de gestion du programme. Il est envisagé une équipe de 4 personnes, y compris l'architecte expatrié, (rémunération, loyer, véhicules, etc.). Divers services externes sont également prévus: backstopping, missions techniques spécifiques; missions de formation/appui aux services municipaux et associations locales; ceci selon les besoins du programme.

## **6. Budget**

Il porte sur la période 1.09.04 au 31.12.08. Il se présente ainsi pour l'ensemble des trois villes:

<b>Actions/opérations/Suivi</b>	<b>Total(en CHF)</b>
AP 1 Infrastructures marchandes (derniers engagements)	6'617'262
AP 2 Assainissement	726'190
AP 3 Appui institutionnel / équipements et services municipaux	2'397'239
AP 4 Coordination et dialogue "politique"	178'571
AP 5 Coordination et gestion du programme (y compris architecte expatrié, backstopping et appuis externes, appuis formation...)	2'396'660
<b>Total phase</b>	12'315'922 <b>arr.12'320'000</b>

Ce budget global représente une moyenne d'engagement de Frs 2'843'000.- par année. Les probables variations annuelles des dépenses sont prises en compte dans le budget annuel de la section. Le budget détaillé figure en annexe.

## **7. Suivi / monitoring**

Le suivi / monitoring du programme seront assurés à travers un mécanisme de rencontres périodiques à différents niveaux et des outils appropriés. Il se présente ainsi:

<b>Type de suivi</b>	<b>Périodicité</b>	<b>Participants</b>
Suivi technique EPCD	mensuel	Equipe de coordination et de gestion
Suivi opérationnel de l'équipe de coordination et de gestion	Réunion bimensuelle	BUCO, équipe de coordination

Mission de suivi/appui externe	Trois fois par an	
Suivi stratégique	Réunion annuelle " <b>quadrupartite</b> "	Ministère, BUCO, Equipe de coordination et de gestion/consortium, Mairies (3), (EPCD 3)
Bilan annuel et planification année suivante	Atelier annuel par commune	
Audit financier des EPCD	semestriel	Cabinet externe
Audit financier équipe de coordination et de gestion/consortium	annuel	Cabinet externe
Evaluation générale	Fin de phase	BuCo Ministère et Communes

## **8. Appréciation**

Les activités engagées au cours de la phase intermédiaire ont permis de relancer une certaine dynamique de coopération. Elles ont permis de clarifier l'avenir du programme ainsi qu'une stratégie de désengagement. Un nouveau dispositif de mise en œuvre et de gestion plus en harmonie avec l'exigence d'une maîtrise d'ouvrage locale est proposé. Les différentes lignes d'intervention du programme ont fait l'objet d'un cadrage et sont conçues dans la perspective d'une redéfinition du Programme par le Ministère en concertation avec notamment l'Association des Municipalités et les autres services d'appui à la "décentralisation", et de son élargissement.

Au niveau des Communes, cette phase de consolidation permettra aux trois villes concernées par l'appui suisse d'être dotées d'un patrimoine d'infrastructures leur permettant d'augmenter de manière substantielle leur capacité financière et aussi de disposer de mécanismes et d'outils de gestion performant.

## **9. Proposition**

Vu ce qui précède, nous proposons de libérer un crédit de

**CHF 12'320'000.-**

Pour la finalisation des engagements pris envers les partenaires communaux dans le cadre de l'appui de la Coopération suisse au *Programme de Développement des Villes Moyennes* au Burkina Faso.

L'engagement se fera à la charge du crédit de programme concernant la continuation de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement de 4,2 milliards de francs selon l'AF du 18 décembre 2003. Les dépenses découlant de cet engagement seront imputées à la rubrique budgétaire 202-3600.002; ces dépenses sont incluses au budget et au plan financier de la section responsable de la DDC.

### **Annexes:**

1. Réalisations; réalisations à mener à bien; chronogramme de la phase
2. Analyse des risques et institutionnelle
3. Budget
4. Eléments clés du cadre logique
5. Checklist
6. Compte-rendu comité précédent

**PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DES VILLES MOYENNES – CONTRIBUTION SUISSE**

Période sept. 2004 – août 2008

Zones d'intervention: communes de Ouahigouya, Koudougou et Fada Ngourma

**Finalités**

Le programme contribue à:

- améliorer la qualité de vie des populations urbaines,
- favoriser le renforcement de la décentralisation et de la démocratie locale,
- renforcer le rôle de moteur du développement économique local des villes secondaires.

**Objectif général**

L'objectif central du programme est **le soutien au processus de décentralisation mis en œuvre par le Gouvernement dont les enjeux primordiaux sont le développement et l'ancrage de la démocratie au niveau des communes.**

<b>OBJECTIFS SPECIFIQUES</b>	<b>RESULTATS ATTENDUS</b>	<b>ACTIVITES</b>
<b>1- Renforcement des capacités techniques et institutionnelles des communes pour la maîtrise de leur développement (maîtrise d'ouvrage locale)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les communes sont dotées de services administratifs fonctionnels et performants.</li> <li>- Les organes et institutions communaux jouent le rôle qui leur est assigné.</li> <li>- Un modèle approprié de service technique communal performant est validé.</li> <li>- La viabilité financière du modèle proposé est assurée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui institutionnel aux communes (formation, équipement, études, investissements).</li> <li>- Appui technique et financier aux services techniques (EPCD).</li> <li>- Appui à l'adaptation et à l'amélioration du fonctionnement des EPCD.</li> <li>- Echanges d'expériences sur la décentralisation et le renforcement de la maîtrise d'ouvrage locale.</li> </ul>
<b>2- Accroissement des capacités financières des communes.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des infrastructures marchandes sont construites et fonctionnelles.</li> <li>- Des mécanismes de gestion des infrastructures marchandes sont mis en place et permettent de dégager durablement des fonds pour l'investissement local (création de fonds communaux).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'infrastructures générant des recettes pour les communes.</li> <li>- Appui à la mise en place de mécanismes de gestion durable des infrastructures.</li> <li>- Appui à la mise en place de fonds d'investissement local (FADEC, ...).</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des fonds communaux destinés aux investissements locaux sont mis en place et fonctionnent</li> <li>- La gestion du patrimoine communal est améliorée.</li> </ul>	- Amélioration des capacités de gestion et d'administration des communes.
--	---	---

<b>OBJECTIFS SPECIFIQUES</b>	<b>RESULTATS ATTENDUS</b>	<b>ACTIVITES</b>
<b>3- Renforcement de la démocratie locale et de l'implication des citoyens dans la gestion communale.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'information au niveau municipal circule de manière adéquate.</li> <li>- Les habitants participent aux choix des priorités de développement et à leur mise en œuvre.</li> <li>- Le débat démocratique au niveau communal est renforcé.</li> <li>- La gestion des infrastructures réalisées dans le cadre du programme est transparente.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui à la communication municipale.</li> <li>- Appui à la mise en place de comités représentatifs pour la gestion des infrastructures collectives.</li> <li>- Appui à la mise en place de mécanismes participatifs dans la gestion communale (planification, réalisation, gestion).</li> </ul>
<b>4- Amélioration du cadre et des conditions de vie des habitants.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les habitants se mobilisent pour l'entretien et l'hygiène de leur cadre de vie.</li> <li>- Un système adapté de gestion de la filière des ordures ménagères (OM) est développé.</li> <li>- Les principaux "points critiques" du drainage des eaux pluviales sont améliorés.</li> <li>- Une stratégie d'intervention communale en faveur des groupes vulnérables est établie.</li> <li>- Des actions en faveur des plus démunis sont mises en place.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude de la filière de gestion des OM.</li> <li>- Appui aux initiatives de collectes, traitement et recyclage des OM.</li> <li>- Identification et traitement des points critiques en matière de drainage des eaux pluviales (construction d'ouvrages).</li> <li>- Réalisation d'études spécifiques pour l'identification d'actions en faveur des groupes vulnérables.</li> <li>- Appui à la mairie pour améliorer la coordination des actions de lutte contre la pauvreté.</li> <li>- Mise en œuvre d'actions spécifiques en faveur des groupes vulnérables.</li> </ul>

Un travail de choix / sélection d'indicateurs "pertinents" reste à mener à bien avec les Communes et autres partenaires. Il sera fait en lien avec la planification/ programmation 2005 (et par champ d'actions).